



clôture mitoyenne entre son jardin et parc employés municipaux

Par **REYNAUD**, le **07/04/2009** à **11:31**

bonjour

Venant d'acquérir une maison, nous souhaiterions remplacer le grillage existant, par un mur, séparant notre jardin du parc voisin qui est autre que le parc d'activité des employés municipaux. Le terrain appartient donc à la mairie (privatif). Nous sommes confrontés à d'importantes nuisances sonores (camions, machines, etc..) ainsi que 'autres gênes telles que pollution ou soulèvement de poussière. Afin de minimiser celles-ci nous souhaiterions donc bâtir un mur.

Aussi nous souhaiterions savoir à qui sont imputables les frais de ces travaux et quels sont les recours que nous avons?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Famille REYNAUD